

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI – MM. Lucien PACCALLET, Yves CHOMIER, Christophe POUGHON, Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, MM. Stéphane VIVIER, Norbert LACROIX, Mme Yolaine FREYCENON, M. Olivier VALLET, Mme Caroline CHOPLIN et M. Denis BELLIOU.

Absents excusés : MM. Etienne BONNARD et Smail CHERFA.

Secrétaire de séance : M. Norbert LACROIX.

Pouvoirs : Néant.

- 1) Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité.
- 2) L'exercice 2016 étant terminé, il convient d'approuver le Compte de Gestion, document établi par le Trésorier Municipal, ainsi que le Compte Administratif, document établi par la Mairie. Madame le Maire communique les principaux chiffres de ces documents en précisant qu'il y a bien concordance entre le bilan fait par le Trésorier et celui fait par la Mairie. Il est ainsi constaté que la section de Fonctionnement présente un excédent de 266 677,23 € et que la section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser importants en dépenses, accuse un déficit de 126 840,28 €. Comme cela sera indiqué au point suivant de l'ordre du jour de la séance, le résultat total reste positif. Le Compte de Gestion 2016 et le Compte Administratif 2016 sont approuvés à l'unanimité, sachant que Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du Compte Administratif.
- 3) Le bilan de l'exercice 2016 étant positif, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement. Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter 126 840,28 € en réserves (C. 1068 / R) à la section d'investissement du budget primitif 2017 et 141 836,95 € en report à la section de fonctionnement (C. 002 / R), le total de ces deux sommes étant de 266 677,23 € tel qu'indiqué par le Compte Administratif 2016 qui vient d'être approuvé.
- 4) Madame le Maire expose que, comme chaque année, les taux des impôts communaux doivent être arrêtés par le Conseil Municipal. Elle précise que les bases de ces impôts ont été augmentées par l'Etat à concurrence d'environ 0,40 %. En conséquence, même s'il est décidé de maintenir les taux de 2016, les avis d'imposition que les administrés recevront seront plus importants. Madame le Maire rappelle que l'équipe municipale avait pris l'engagement, lors des élections de 2014, de ne pas accroître la pression fiscale ; elle propose de voter les mêmes taux qu'en 2016 ce qui représente, compte-tenu de la modification des bases imposables, une recette supplémentaire pour la Commune d'environ 3 000 €. Après débats, les taux d'imposition des contributions directes locales pour 2017 sont votés, à l'unanimité, comme suit :

- Taxe d'Habitation.....	15,95 %
- Taxe Foncière sur le bâti.....	29,81 %
- Taxe Foncière sur le non bâti.....	57,20 %

- 5) La Commission communale des Finances s'est réunie les 13 et 21 mars 2017 afin d'élaborer un projet de Budget Primitif (BP) pour l'année 2017. Madame le Maire détaille les montants pour chaque chapitre budgétaire, le BP étant voté par chapitre, et ce tant pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement que celles de la section d'investissement. Pour les dépenses de la section d'investissement, Madame le Maire précise en outre les coûts estimatifs par nature de dépenses : achat de mobilier, achat de matériel, gros travaux à réaliser, etc. Elle demande aux Conseillers Municipaux s'ils pensent à d'autres éléments à prévoir au BP 2017. Aucune observation n'étant formulée, le BP 2017 établi par la Commission des Finances est adopté à l'unanimité des membres présents ; il s'équilibre de la façon suivante : 726 236,95 € au total de la section de fonctionnement et 580 666,68 € au total de la section d'investissement.
- 6) Le Budget Primitif 2017 étant voté, il est dès lors possible de fixer le montant des subventions allouées traditionnellement aux Associations (principalement communales). Madame le Maire rappelle le principe adopté pour l'attribution d'une subvention : l'Association doit émettre une demande écrite et communiquer son bilan financier de l'exercice écoulé, en l'occurrence 2016. Les Associations suivantes ont déposé ces documents en Mairie : SIESDT, Abader Feye, ACCA, ACUF, ADAPEI (bénévoles), AFR, APE, Doizieux-La Terrasse sur Dorlay – Loisirs Amitié, ESDT Foot, Maison Tresses et Lacets, OGEC de St Just en Doizieux, Terrasse "en blé", Trophée Jeunes Espoirs du Crédit Agricole et Truite du Dorlay. Considérant que les subventions attribuées par la Commune de La Terrasse sur Dorlay sont relativement importantes, Madame le Maire propose d'allouer, pour la plupart de ces structures, les mêmes montants qu'en 2016. Les demandes plus particulières seront examinées ensuite.

Sont ainsi votées à l'unanimité et sans précisions spécifiques les aides ci-après (idem 2016) :

ACCA	350,00
ACUF	350,00
ADAPEI (bénévoles)	200,00
AFR (pour activités)	700,00
AFR (pour centre de loisirs)	5 700,00
Maison Tresses et Lacets	700,00
OGEC de St Just en Doizieux	900,00
Terrasse "en blé"	350,00
Trophée Jeunes Espoirs du Crédit Agricole	200,00
Truite du Dorlay	200,00

Pour le SIESDT, la subvention 2016 était de 12 000 € car une régularisation de TVA devait être faite. En 2017, le Syndicat sollicite seulement 9 000 € → montant voté à l'unanimité.

Arguant d'une fête de village complète le dimanche 4 juin 2017 (passage d'un troupeau de brebis, marché de créateurs, village associatif, marché de producteurs, kermesse et troupes d'artistes), l'Association Abader Feye souhaite une subvention de 3 000 € en 2017. Madame le Maire rappelle que la Commune a déjà prévu d'offrir à tous les organisateurs et participants de cette journée festive un apéritif dinatoire en début de soirée, ce qui aura un coût certainement non négligeable. L'ensemble des Conseillers Municipaux valident ce point de vue ; la subvention 2017 à Abader Feye est fixée, à l'unanimité, à 700 €.

L'Association des Parents d'Elèves (APE) demande la même subvention qu'en 2016 soit 7 200 €. Après échanges, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention 2017 de 7 200 € à l'APE.

L'Association "Doizieux-La Terrasse sur Dorlay – Loisirs Amitié" avait obtenu 200 € en 2016. Madame le Maire a participé à leur Assemblée Générale et a constaté un fort accroissement du nombre d'habitants de la Commune adhérents. Elle propose de porter la subvention 2017 à 350 € → montant voté à l'unanimité.

Sur demande du Maire, M. Vivier évoque la situation de l'ESDT Foot qui rencontre des difficultés financières. La nouvelle installation d'éclairage du terrain induit de plus fortes consommations et donc plus de frais d'électricité. Cette Association a aussi dû annuler un bal, manifestation traditionnellement bénéficiaire. Malgré une forte augmentation du prix des licences, la trésorerie de l'ESDT Foot est largement déficitaire. Lors d'une réunion avec le SIESDT, il a été décidé que celui-ci paierait l'installation d'une horloge réglant automatiquement les périodes d'éclairage afin d'éviter toute utilisation abusive. Dans l'attente des économies escomptées, l'Association aurait besoin d'une aide financière pour débiter l'année dans de meilleures conditions. La Commune de Doizieux sera également sollicitée. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue à l'ESDT Foot pour 2017 la subvention "habituelle" de 700,00 € augmentée, à titre tout à fait exceptionnel, d'un montant de 850,00 €. Les Conseillers Municipaux précisent qu'ils consentent à cet effort financier mais attendent un retour de l'Association, c'est-à-dire un meilleur bilan 2017 avec des comptes équilibrés.

M. Lacroix profite du sujet "Associations" pour rapporter à ses collègues les problèmes évoqués lors de l'Assemblée Générale de la Maison des Tresses et Lacets qui a accueilli peu de visiteurs en 2016 et qui est confrontée à une baisse des aides jusqu'alors accordées pour l'embauche de personnel.

M. Poughon indique que la Commune accueille une nouvelle Association de cyclistes depuis peu de temps.

- 7) Il est rappelé que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale. Pour que ce partenariat existe, il est nécessaire de conclure une convention précisant les engagements respectifs de la Commune et du Département. A l'unanimité, Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.
- 8) L'école de musique de L'Horme a informé la Commune qu'un de ses élèves habite La Terrasse sur Dorlay. Cette école demande une participation financière pour cet enfant. Mme Freycenon rappelle que c'est également le cas pour l'école de musique de Rive de Gier à laquelle on ne verse rien. La sollicitation de l'école de musique de L'Horme est rejetée à l'unanimité.
- 9) La Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole a fait parvenir en Mairie les documents du nouveau programme dénommé Plan "Le Numérique à l'école" (équipements en moyens informatiques et nouvelles technologies des écoles de la Commune). Ce programme doit être officialisé par la signature d'une convention bipartite fixant les engagements et les obligations de chaque partie. Très succinctement, cette convention peut se résumer ainsi :
 - Saint-Etienne Métropole fournit et maintient les équipements, permet l'accès à Internet pour les écoles publiques et pilote le Plan "Le Numérique à l'école" ;
 - La Commune souscrit une assurance pour le matériel remis aux écoles, assure la sécurité des locaux et se charge des travaux à réaliser (le cas échéant) pour l'installation des équipements.

A l'unanimité, Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.

10) Par délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016, Madame le Maire a été autorisée à contacter la Compagnie d'Assurances AXA (agence Bazus) pour contracter une assurance Dommages-ouvrage liée aux travaux de réaménagement de la Mairie et de sa passerelle. Cette délibération précisait qu'une fois connu, le coût de cette assurance serait communiqué aux Conseillers Municipaux : il s'élève à 4 863,95 € TTC.

11) Questions diverses :

- a. Madame le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les invitations reçues pour le 20^{ème} anniversaire de Rythme et Musique ainsi que pour la Biennale du Design. Personne n'est intéressé.
- b. Le Tennis Club du Dorlay, basé à St Paul en Jarez, sollicite l'autorisation d'utiliser les courts de tennis de la Commune. Cette utilisation est accordée à l'unanimité avec la mise en place d'une convention de mise à disposition.
- c. Le Rhino Jazz Festival souhaite savoir si la Commune participera au festival 2017. Dans la mesure où cela a été le cas en 2016, la prochaine éventuelle collaboration n'interviendra qu'en 2018 (principe de tous les deux ans).
- d. Madame le Maire précise qu'un article sur le bilan de "mi-mandat communal" est paru dans la presse locale le 22 mars dernier.
- e. Pour les 2 tours des élections présidentielles et ceux des élections législatives, les plannings des permanences de tenue du bureau de vote sont établis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.